

**SYNDICAT MIXTE EN CHARGE
DU SCOT DE L'OUEST DES
ALPES-MARITIMES**

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 1^{er} Mars 2021

SEANCE du 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt un et le onze Mars, le Comité Syndical du syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sépard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

- **PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – M. COMBE – JM. DELIA – JM. MACARIO – I. OGEZ – M. PAGANIN – L. SANCHEZ – C. SERRA – P. SAINTE-ROSE-FRANCHINE – C. ZEDET – M. ALMES – E. CHAUMIER – C. FIORENTINO – JL. RICHARD – JE. DELOBETTE – D. LE BLAY – J. NESA -
En visio-conférence : Madame, Monsieur, M. CASSEZ – JL. FRANCOIS – F. FRISON-ROCHE – R. GALY – G. LOPINTO – JM. RANC – C. ULIVIERI – C. SIMON – D. VARRONE – H. CHIRIS
- **EXCUSES** : Madame, Monsieur : R. CASTEL – I. DOURLENS – C. ORTEGA – C. BAREGE – G. BOTELLA – D. CARRETERO – M. CHELPI-DEN-HAMER – G. CIMA – J. FLAMBARD – C. TARICCO – E. VERAN – M. CHARABOT – F. SPAENS – G. BONETTO – N. CHAABOUNI-PENTHER – G. GAUCI
- **ONT DONNE POUVOIR** : Monsieur C. CEPPI à Monsieur Le Président – Monsieur S. BERNARDI à Monsieur M. COMBE – Monsieur Y. PIGRENET et Madame M. TABAROT à Madame ALMES – Monsieur S. LEROY à Monsieur CHAUMIER – Monsieur B. ALENDA et Madame M. DI BARI à Monsieur J. NESA

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité le **procès-verbal de la séance du 17 Décembre 2020**. Il a été noté que Madame Michèle PAGANIN, présente lors de la séance du 17 Décembre 2020, n'a pas été inscrite, par omission, sur la liste des présents du procès-verbal.

2021-01 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021

Après dépôt en Préfecture

Le : 18/03/2021

Publication ou notification

Du : 18/03/2021

COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2021

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021

SYNTHESE : Comme chaque année, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) doit dresser le bilan provisoire de l'année écoulée et présenter les objectifs politiques et financiers de l'année suivante.
Ce Rapport donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Monsieur le Président expose au Comité syndical :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Intérieur, Article 19 de l'assemblée délibérante du Syndicat SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes qui précise que la convocation à la séance au cours de laquelle il sera procédé au Débat d'Orientation Budgétaire est accompagnée d'un Rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

Il est proposé aux délégués syndicaux de débattre des orientations budgétaires 2021. Ce débat doit avoir lieu dans un délai maximum de deux mois précédant le vote du budget.

Un projet de Rapport d'Orientations Budgétaires a été adressé aux membres du Syndicat avec les convocations au Comité Syndical.

Retranscription du débat pendant la séance :

1 – BILAN 2020

LE CONTEXTE

La reprise opérationnelle de l'élaboration du SCOT initiée en 2016 s'est confirmée en 2020. A l'issue de l'étape décisive de l'arrêt du projet de SCoT, délibéré le 13 Septembre 2019, une période de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et une enquête publique ont été lancées en 2020.

Ces étapes ont été le fruit de longs processus de concertation et de partenariat avec les acteurs et les élus territoriaux.

Il est cependant à noter que l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID19 bouleversant les calendriers administratifs et législatifs.

C'est ainsi que l'Enquête publique initialement programmée du 22 Avril au 25 Mai 2020 a dû être différée du 15 Juillet au 14 Août 2020 et que le renouvellement du Comité Syndical, suite au report des élections municipales, n'a pu être programmé que le 18 Septembre 2020.

A l'issue de l'installation de la nouvelle assemblée, reconduisant Monsieur Jérôme VIAUD à la Présidence, un nouveau Bureau a été désigné et un nouveau Règlement Intérieur a été adopté lors de la séance du 17 Décembre 2020.

LES MOYENS GENERAUX

LES DEPENSES EN 2020

En matière d'investissement le coût des frais liés à la réalisation des études, Chapitre 20 Immobilisation incorporelles, ont représenté un montant total de **63 536,85€ TTC** décomposée comme suit :

Lot 1 – Bureaux d'Etudes techniques CITADIA et EVEN CONSEIL : 41 508 € TTC

- Phase 6 : Enquête publique
- Phase 7 : Projet adoption du SCOT

Lot 2 – Bureau d'Etudes techniques AIRE PUBLIQUE : 5 295 € TTC

- Phase 4 : Assistance pour formalisation du dossier de SCoT avant approbation

Frais liés à l'enquête publique :

- Commissaire enquêteur 10 169 €
- Insertion/publicité 6 564 €

En matière de **fonctionnement** les dépenses prises en compte sont les suivantes :

- L'adhésion au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes (SICTIAM) pour un coût annuel de 700.00 € ainsi que l'adhésion à la Fédération des SCOT pour un coût annuel de 2 642 €.
- Les contrats annuels d'assurance GROUPAMA relatifs aux garanties multirisques pour un montant de 633,74 € et au véhicule du Syndicat pour un montant de 605,83 €.
- Il est à noter que les dépenses relatives aux loyers et aux charges de l'année 2020 dues à la CAPG s'élevant à 8 298,22 € ne seront comptabilisées que sur l'exercice 2021, le titre de recette n'ayant été réceptionné que le 22 Janvier 2021 après l'arrêt des écritures comptables de l'année 2020.

LES CHARGE DE PERSONNEL EN 2020

En matière de charge de personnel, les dépenses inscrites en section de fonctionnement au chapitre 012 se sont élevées à 77 105,09 € pour l'année 2020 représentant une diminution de 40 357,91 € par rapport à l'année 2019 s'expliquant par le départ de Madame Marion PINATEL, Chargée de mission, en date du 31 Janvier 2020.

Suite au départ de Madame PINATEL, appelée à de nouvelles fonctions au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, il a été décidé, afin de réduire les dépenses de fonctionnement, de ne pas procéder à son remplacement par un recrutement, mais de faire appel à un agent de la CA du Pays de Grasse en activité à titre accessoire.

Ainsi, Madame Laurence TAROCCHI, exerçant son activité principale au sein du Service Aménagement de la CA du Pays de Grasse au grade d'Attachée Territoriale, a donc intégré l'équipe du SCOT au titre de Chargée de mission « technique et expertise » en activité accessoire le 1^{er} Février 2020.

Les effectifs du Syndicat au 31 Décembre 2020, s'établissent donc ainsi :

- 1 agent titulaire temps plein de Catégorie B responsable de la gestion administrative et financière
- 3 agents sur emplois en activité à titre accessoire :
 - 1 Référente de la CA du Pays de Grasse, Directrice du Syndicat sur un temps de travail hebdomadaire de 10h30,
 - 1 référent de la CA Cannes Pays de Lérins, sur un temps de travail hebdomadaire de 7h,
 - 1 Chargée de mission « technique et expertise » sur un temps de travail hebdomadaire de 7h.

Seul l'agent titulaire à temps plein bénéficie des avantages sociaux définis par délibérations en 2017 relatifs à la participation à la protection sociale de santé et prévoyance, aux titres restaurant d'une valeur unitaire de 7,50 €, dont 3,75 € à la charge du Syndicat et aux prestations du Comité des Œuvres sociales.

D'autre part, il est rappelé que le rapport de synthèse du Bilan Social, caractérisant les données « ressources humaines » de l'année 2019 a été transmis au Centre De Gestion des Alpes-Maritimes en date du 20 Juillet 2020.

Enfin, toujours dans le cadre du fonctionnement, il faut relever que le syndicat n'a encore jamais eu recours à des emprunts et ce depuis sa création.

Aussi, les dépenses pour l'année 2020 se répartissent ainsi :

Dépenses réelles de fonctionnement :

011 : charges à caractère général : 7 505 €

012 : charges de personnel et frais assimilés : 77 105,09 €

→ Soit un total de 84 610,09 €

Dépenses réelles d'investissement :

20 : Immobilisations incorporelles (études + frais insertion) : 63 536,85 €

21 : Immobilisations corporelles : 0 €

→ Soit un total de 63 536,85 €

LES RECETTES EN 2020

Recettes d'investissement :

Le solde de la subvention Région Sud-PACA attendue à hauteur de 37 500€ en 2020 n'a pas pu être versée compte tenu du retard pris sur le calendrier d'exécution des étapes de l'élaboration du Document. La somme sera créditée sur l'exercice 2021 au chapitre 13 en section de recettes d'investissement à l'issue du paiement des factures soldant le marché en cours.

La démarche de récupération du FCTVA ayant été engagée avec les services financiers de l'Etat, le Syndicat a pu bénéficier d'un versement de 25 466 € crédité au Chapitre 10 et représentant la TVA versée sur les années 2014 à 2018.

Recettes de fonctionnement :

En 2020, au regard de la pleine activité du Syndicat, en ce qui concerne la conduite des études et de l'élaboration du SCoT, le Syndicat a sollicité auprès de ses membres, une contribution à hauteur de 100 000 € par EPCI soit un total de 200 000 € qui a été versé sur la section recettes de fonctionnement au chapitre dotations 74.

2 – LES ORIENTATIONS POLITIQUES ET BUDGETAIRES POUR 2021

L'année 2021 sera consacrée à l'achèvement de la procédure d'élaboration du SCoT avec une approbation du Document envisagée en Mai.

Le marché, d'un montant TTC de 359 535 € lancé en 2017 relatif aux études menées dans le cadre de d'élaboration sera alors soldé avec l'achèvement de la procédure.

Aussi, les éléments budgétaires proposés pour 2021 s'inscrivent dans la poursuite des activités du Syndicat traduites dans la finalisation de l'élaboration du Document de SCoT et de sa mise en œuvre, ainsi que dans la provision d'études complémentaires à conduire.

Par ailleurs, le SCOT sera certainement impacté par les nouvelles dispositions relatives à l'ordonnance du 17 Juin 2020 « modernisation des SCoT » pouvant notamment tenir lieu de projet de territoire.

LE FONCTIONNEMENT POUR 2021

En termes de **fonctionnement**, les dépenses proposées en matière de **charges de personnel**, ne devraient pas évoluer en 2021 puisque les 3 emplois en activité à titre accessoire ont fait l'objet d'une délibération du Comité syndical en date du 17 Décembre 2020 fixant les délais de ces emplois à 1 an pour la Chargée de mission et 2 ans pour les deux référents.

Néanmoins, une provision d'environ 25 000 € a été envisagée dans l'hypothèse d'un recrutement en fonction des nécessités de service.

En ce qui concerne les **charges à caractère général**, à l'instar des années précédentes, elles ont été prévues au regard des prochaines activités du Syndicat.

Il faut rappeler que ces charges pourraient évoluer en fonction de la localisation du siège social du Syndicat, qui selon convention, est actuellement hébergé par les services de la CA du Pays de Grasse moyennant paiement d'un loyer et de charges courantes.

En outre, il faut aussi souligner le jeu d'écritures des immobilisations (amortissements) qui représente une part importante des dépenses de fonctionnement par le biais d'un report d'écritures comptables. Pour exemple, ces opérations d'ordre se sont élevées à 129 141.67 € pour l'année 2020 et se situeront aux alentours de 90 000 € pour 2021.

Aussi, à ce titre il est proposé d'inscrire en dépense de fonctionnement les sommes suivantes :

- 30 000 € pour les charges à caractère général (011)
- 110 000 € pour les charges de personnel et frais assimilés (012)
- 90 000 € pour les Opérations d'ordre entre sections (042)

Quant aux **recettes de fonctionnement**, elles proviennent principalement des contributions des deux Communautés d'Agglomération membres (CACPL et CAPG).

Ainsi la poursuite des activités en 2021 va nécessiter d'appeler ces contributions auprès des deux EPCI à hauteur de 80 000 € pour chacune d'elles, soit un total de 160 000 €.

L'INVESTISSEMENT POUR 2021

En termes d'investissement, les dépenses porteront donc sur le solde des frais d'études, liés à la poursuite et la finalisation de la procédure d'élaboration du SCoT, ainsi qu'au suivi de son Document et des éventuelles études complémentaires à mettre en place.

A ce titre, il est proposé d'inscrire sur la ligne relative aux immobilisations incorporelles (Etudes) Chapitre 20, la somme de 200 000 € comportant en partie les frais suivants :

- Assistance pour la formalisation du dossier SCoT après approbation
 - o Lot 2 : 20 000 € TTC
- Adoption du SCoT
 - o Lot 1 : 20 000 € TTC

En outre, il est proposé d'inscrire une provision de 160 000 € en prévision des études complémentaires à réaliser.

Pour les recettes d'investissement, il est demandé à l'Administration de procéder à la récupération du solde de la subvention Régionale Sud-PACA à hauteur de 37 500 € lors de l'approbation du projet de SCoT.

Enfin, en ce qui concerne la reprise de FCTVA, il faudra tenir compte de l'entrée en vigueur de la réforme d'automatisation du FCTVA qui a été fixée au 1^{er} Janvier 2021 rendant le compte 202 (études) inéligible au dispositif.

Cependant, le Syndicat étant soumis au régime de droit commun et percevant le FCTVA en N-2, devrait pouvoir bénéficier des modalités antérieures en ce qui concerne la TVA des études de l'année 2019 représentant un montant d'environ 30 000 €. Les modalités d'application de la réforme restent à confirmer, cette somme ne sera donc pas inscrite au Budget 2021.

Afin de conclure ce Rapport sur les Orientations Budgétaires, un tableau rétrospectif des budgets réalisés de 2014 à 2020 est joint en annexe.

Après cette présentation, le Président a ouvert le débat. Aucune question ni observation n'ont été posées ou formulées.

Le Comité Syndical prend acte à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 et des éléments du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Fait à Grasse les jour, mois et an que dessus.



Jérôme VIAUD

Président du Syndicat mixte

En charge du SCoT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

RETROSPECTIVE des BUDGETS REALISES de 2014 à 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
INVESTISSEMENT							
Dépenses							
040	19 003,61	19 003,61	19 003,61	19 003,61	19 003,61	19 003,61	19 003,61
041	0,00	0,00	562,12	0,00	0,00	0,00	-
20	14 294,40	0,00	1 890,00	28 098,00	105 488,81	193 782,81	63 536,85
21	0,00	1 541,88	2 899,96	3 364,34	0,00	563,16	-
Total dépenses	33 298,01	20 545,49	24 355,69	50 465,95	124 492,42	213 349,58	82 540,46
Récettes							
001	0,00	60 622,93	134 943,64	205 542,00	250 293,18	263 019,45	167 591,57
040	93 920,94	94 866,20	94 391,93	95 217,13	99 718,69	109 421,70	129 141,67
041	0,00	0,00	562,12	0,00	0,00	0,00	-
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 466,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	8 500,00	-
1068	2 554,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Total recettes	96 475,16	155 489,13	229 897,69	300 759,13	387 511,87	380 941,15	322 199,24
FONCTIONNEMENT							
Dépenses							
011	9 126,94	11 236,68	12 498,67	9 842,93	33 697,90	18 622,54	7 505,00
012	87 051,81	50 125,42	52 275,57	102 164,79	108 740,21	117 463,41	77 105,09
042	93 920,94	94 866,20	94 391,93	95 217,13	99 718,69	109 421,70	129 141,67
65	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	1 700,14	973,27
67	0,00	0,00	1 695,00	0,00	0,00	0,00	-
Total dépenses	190 099,69	156 228,30	160 861,17	207 224,85	242 856,80	247 207,79	214 725,03
Recettes							
002	330 798,79	532 335,22	398 218,53	258 367,46	171 489,88	49 147,94	43 070,46
013	0,00	582,00	546,00	1 335,00	1 511,25	1 582,50	881,25
042	19 003,61	19 003,61	19 003,61	19 003,61	19 003,61	19 003,61	19 003,61
74	371 455,60	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	220 000,00	200 000,00
75	1 158,00	0,00	0,00	8,66	0,00	1,32	-
77	18,91	2 526,00	1 460,49	0,00	0,00	542,88	27,82
Total recettes	722 434,91	554 446,83	419 228,63	378 714,73	292 004,74	290 278,25	262 983,14